

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 490

présenté par  
M. Saint-Martin

-----

**ARTICLE 32 OCTIES**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* À L'article L. 6331-48-1, les mots : « à l'avant-dernier » sont remplacés par les mots : « au sixième » ;

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel qui vise à tirer les conséquences à l'article L. 6331-48-1 du code du travail de l'introduction d'un nouvel alinéa à l'article L. 6331-48 du même code par le b du 6° du I du présent article.